



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DÉCEMBRE 2023 DÉLIBÉRATION N° 2023-056

Objet :
**Actualisation du tableau
des effectifs**

Rapporteur :
Gilles FRAYSSE

Commission plénière :
Le 27 novembre 2023

Convocation :
Le 6 décembre 2023

Pièce(s) jointe(s) :
Tableau des effectifs

Nombre de conseillers municipaux en exercice	27
Présents	18
Représentés	8
Votants	26

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le :

Publiée le :

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, le 12 décembre 2023 à 20h30, en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FRAYSSE, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs G. FRAYSSE ; S. AMIRAL ; L. AMIRI ; C. BASTOUL ; A. BELLANGER ; C. BOUËTARD ; F. DA SILVA ; B. ESTREMANHO ; H. KÉRIVEL ; I. LAFAYE ; C. MARTIN ; E. MOSCHEROSCH ; M. PICAUD ; M. PROVOTAL ; C. SABRI ; P. WITTERKERTH ; C. CRUEIZE ; F. DHONDT ;

Absents représentés :
S. DAVID a donné pouvoir P. WITTERKERTH
J. DJENAÏDI donne pouvoir à C. BOUËTARD
I. DOGBO donne pourvoir à G. FRAYSSE
C. ESTREMANHO a donné pouvoir à B. ESTREMANHO
S. JAUBERTY a donné pouvoir à M. PROVOTAL
P. UTEGINE MWANA donne pouvoir à I. LAFAYE
M. POINSE a donné pouvoir à F. DHONDT
J-P RICAUD a donné pouvoir à C. CRUEIZE

Absents non représentés :
A. MUSY-BRELIER ;

VU le code général de la fonction publique ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application du code général de la fonction publique ;

VU l'avis favorable du Comité social territorial du 9 novembre 2023 ;

VU l'avis de la commission plénière en date du 27 novembre 2023 ;

VU la délibération n° 2023-019 du 20/06/2023 créant le poste d'adjoint technique ppal 1^oclasse ;

VU la délibération n° 2018/058 du 20/09/2018 créant les postes d'adjoint technique ppal 2^oclasse et d'adjoint d'animation ppal 2^oclasse ;

VU la délibération n°2020-063 du 22 décembre 2020 créant le poste de rédacteur ppal 1°cl ;

VU la délibération n°2022-07 du 13/12/2022 créant les postes de rédacteur, rédacteur ppal 2°classe et rédacteur ppal 1°classe ;

CONSIDÉRANT qu'au 20 juin 2023, le tableau des postes et effectifs faisait apparaître un total de 86 postes ;

CONSIDÉRANT qu'une actualisation du tableau des effectifs s'avère nécessaire pour procéder à des ajustements liés à des vacances de postes, départ ou à l'évolution de certaines missions ;

CONSIDÉRANT que les emplois en question s'ils ne sont pas pourvu par un fonctionnaire, peuvent être occupés par un agent contractuel en application de l'article 332-14 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;

CONSIDÉRANT que la rémunération correspond à la grille afférente aux grades ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après avoir délibéré et voté à l'unanimité,

DÉCIDE :

- **la suppression des postes suivants :**

Filière	Emploi	Grade	Temps travail	Nb postes
Technique	Responsable entretien	Adj technique ppal 1°cl	Tps complet	1
Technique	Agent d'office/Atsem	Adj tech ppal 2°cl	Tps complet	3
Animation	Animateur	Adj d'animation	Tps non complet 27h	1
Animation	Animateur	Adjoint d'animation ppal 2°cl	Temps complet	3
Administrative	Responsable finance / responsable pôle citoyen	Rédacteur ppal 1°cl	Temps complet	2
Administrative	Responsable pôle citoyen	Rédacteur	Temps complet	1
Administrative	Responsable pôle citoyen	Rédacteur ppal 2°cl	Temps complet	1

- **la création des postes suivants :**

Filière	Emploi	Grade	Temps de travail	Nb postes
Technique	Adjoint polyvalent	Agent de maîtrise Agent de maîtrise ppal Technicien Technicien ppal 2°cl Technicien ppal 1°cl	Temps complet	5

Administrative	Adjoint polyvalent	Adjoint administratif ppal 2°cl Adjoint administratif ppal 1°cl Rédacteur		
Technique	Agent polyvalent des bâtiments	Adj technique ppal 2°cl Adj technique ppal 1°cl	Temps complet	3
Animateur	Animateur	Adjoint d'animation	Temps complet	1
Médico-social	ASEM	Atsem ppal 1°cl	Temps complet	1

ARRÊTE le nombre de postes ouverts figurant désormais au tableau des effectifs permanents à 88 postes ;

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget du chapitre 012.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Villiers-sur-Orge, le 12 décembre 2023

Le Maire,

Gilles FRAYSSE

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le



ID : 091-219106853-20231212-DL_2023_056-DE